



## Divorce en france et pas au maroc

Par **eladil**, le **08/07/2010** à **16:04**

Bonjour

Je voudrais un renseignement s'il vous plait,

Ma petite soeure et en instance de divorce en france (lui ne veux pas divorcer), elle et de nationalité francaise et lui de nationalite marocaine avec un titre de sejour, le problème ce que lui ne veux pas divorce au maroc et il menace de laisser trainer la chose même si elle obtient son divorce en france.

Par **avocatoo**, le **08/09/2010** à **14:47**

bonjour

une fois que votre sœur aura obtenu son divorce en France, il suffira de faire l'exequatur de ce jugement au Maroc et elle sera divorcée au Maroc aussi

son mari ne pourra pas s'y opposé et ne pourra rien y faire

pouvait vous me dire ou en est votre procédure actuelle en France?

cordialement

maitre mohamed

maitre\_mohamed\_avocat@hotmail.com

Par **aicha29**, le **13/11/2010** à **18:02**

Bonjour,

Je crois que ta soeur vit la même que moi!

son mari a un titre d'un an? donc il refuse de divorcer, moi aussi il me menace de me faire galérer!

Moi je ne suis mariée qu'en France.

Pk elle veut divorcer?

Et à partir du moment qu'elle sera divorcée en France, elle devra transcrire l'acte au Maroc, l'important c'est en France.

Merci de me tenir au courant.

A+.

Par **aicha29**, le **13/11/2010** à **18:06**

L'avocat de ta soeur lui a demandé des documents pour le divorce?

Car moi oui, et y a que ça qui me bloque, car il faut l'acte de naissance(il est né au maroc) et j'ai rien de lui puisque pratiquement jamais vécu ensemble.

Donc mon avocat a tjrs pas déposé la requête en divorce,

par contre, dis lui que son mari cherchera à la faire peur, si elle divorce en France ça sera bon pour elle, elle aura pas besoin de lui pour le reste.